

CETA – TAFTA :

LES DESSOUS DES ACCORDS DE LIBRE ECHANGE





CETA – TAFTA : KEZAKO ?

Que veulent dire ces acronymes ?

- **TAFTA** : « Transatlantic Free Trade agreement » ou « Traité de libre-échange transatlantique »
*Connu aussi sous le nom de **TTIP** pour « Transatlantic Trade and Investment Partnership », ou **PTCI** « Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement »*
- **CETA** : « Canada-EU Trade Agreement » ou « Accord commercial Canada-UE »
*Connu aussi sous le nom d' **AECG** pour « Accord économique et commercial global »*

Canada-Union européenne

Accord économique
et commercial global

#AECG





TAFTA : STOP ?

- Lancé début 2013, il s'inscrit dans la course aux mégazones de libre-échange, après l'enlisement de l'OMC.
- 14 rounds de négociation USA / UE - le dernier en juillet 2016 – manquant singulièrement de transparence.
- Déclaration des ministres allemands puis français du commerce extérieur demandant l'arrêt des négociations.
- Mais des négociations enlisées notamment à cause des échéances électorales 2016 et 2017 en Europe (France et Allemagne, par exemple) et aux Etats-Unis.
- La France n'a pas le pouvoir d'arrêter seule les négociations. Il faut une majorité qualifiée pour modifier le mandat confié à la Commission européenne. Sans cela, elle peut continuer à négocier.

Ce que le gouvernement français souhaite :

Mettre un terme à cette négociation pour en ouvrir une nouvelle avec les USA. *(M. FEKL)*

La **CGT** est membre du collectif **STOP TAFTA** avec d'autres syndicats et des ONG. Ensemble, ils participent à la mobilisation des populations contre les accords de libre échange.

**STOP
TAFTA**



NON
AU **GRAND MARCHÉ
TRANSATLANTIQUE**

CETA : L'APRÈS TAFTA ?

- Lancé en 2009, c'est un accord sur l'investissement qui vise ainsi la création d'un marché unique entre l'UE et le Canada.
- Le CETA va plus loin que les accords en cours entre l'UE et d'autres pays dans le monde. Il intensifie la perte de souveraineté des Etats à établir leurs propres règles de protection.
- Le CETA comporte les mêmes dispositions et donc les mêmes risques que le TAFTA. Ces deux accords sont intimement liés. Le Canada et les Etats-Unis sont liés par d'autres accords de libre échange (Alena avec le Mexique et accord transpacifique).

La primauté des textes de références à l'OMC est le fil rouge de projet CETA.





RATIFICATION DU CETA : OÙ EN EST-ON ?

Le gouvernement canadien a soumis le texte du traité au parlement pour ratification. Le Conseil européen du 30 octobre 2016 a lancé la procédure de ratification mixte :

1

2



RATIFICATION DU CETA : OÙ EN EST-ON ?

Le gouvernement canadien a soumis le texte du traité au parlement pour ratification. Le Conseil européen du 30 octobre 2016 a lancé la procédure de ratification mixte :

Le parlement
européen doit
ratifier le traité
sur la partie
communautaire.

2



RATIFICATION DU CETA : OÙ EN EST-ON ?

Le gouvernement canadien a soumis le texte du traité au parlement pour ratification. Le Conseil européen du 30 octobre 2016 a lancé la procédure de ratification mixte :

Le parlement européen doit ratifier le traité sur la partie communautaire.

Les parlements nationaux doivent ratifier la partie du traité qui relève de la compétence nationale.



RATIFICATION DU CETA : OÙ EN EST-ON ?

Le gouvernement canadien a soumis le texte du traité au parlement pour ratification. Le Conseil européen du 30 octobre 2016 a lancé la procédure de ratification mixte :

Le parlement
européen doit
ratifier la partie
communautaire.

Les parlements
nationaux doivent
ratifier la partie du
traité qui relève de la
compétence nationale.

REPORTÉE DEBUT 2017



RATIFICATION DU CETA : OÙ EN EST-ON ?

Le gouvernement canadien a soumis le texte du traité au parlement pour ratification. Le Conseil européen du 30 octobre 2016 a lancé la procédure de ratification mixte :

Le parlement
européen doit
ratifier le traité
pour la partie
communautaire.

REPORTÉE DEBUT 2017

Les parlem
nationaux doivent
ratifier la partie du
traité qui relève de la
compétence nationale.

AU MOINS DEUX ANS



LES LIGNES ROUGES DE LA CGT

La confédération et les fédérations ont établi ensemble 7 lignes rouges :

1. Le **droit du travail** n'est pas contraignant, le CETA crée du dumping social,
2. Les **investisseurs étrangers** ont des garanties disproportionnées,
3. Les **services publics** ne sont pas exclus du traité,
4. Le **principe de précaution** n'est plus assuré,
5. La **coopération réglementaire** pèse aussi sur le droit du travail,
6. Les **marchés publics** sont livrés au libéralisme,
7. La mise en œuvre provisoire court-circuite le **débat démocratique**.



EN PLUS...

Le **mécanisme de règlement des différends** : sous la pression de la société civile, l'UE et le Canada ont remplacé l'ISDS (investor-state dispute settlement) initial par un système de cour internationale (Investment Court System ou **ICS**). Mais **cela ne change rien** sur le fond. Le parlement européen a demandé à la Cour de justice de l'UE un avis sur la conformité de ce mécanisme d'arbitrage.

L'**Instrument Interprétatif Conjoint (IIC)** est censé apporter une réponse politique aux revendications du CTC et de la CES. Malgré une déclaration de la commission européenne expliquant qu'il a la même valeur juridique que le corps du traité, en cas de contentieux, **seul le traité en lui-même fera foi...**



POUR LA CGT, LE COMPTE N'Y EST PAS !

Le report de la signature puis de la ratification met en lumière les dysfonctionnements de la politique commerciale européenne : manque de transparence, absence de démocratie principalement.



POUR LA CGT, LE COMPTE N'Y EST PAS !

Le report de la signature puis de la ratification met en lumière les dysfonctionnements de la politique commerciale européenne : manque de transparence, absence de démocratie principalement.

Le CETA est bien plus qu'un accord de libre-échange : il crée un véritable marché commun.



POUR LA CGT, LE COMPTE N'Y EST PAS !

Le report de la signature puis de la ratification met en lumière les dysfonctionnements de la politique commerciale européenne : manque de transparence, absence de démocratie principalement.

Le CETA est bien plus qu'un accord de libre-échange : il crée un véritable marché commun.

Le CETA est fondé sur l'autorégulation des marchés.



POUR LA CGT, LE COMPTE N'Y EST PAS !

Le report de la signature de la ratification met en évidence des dysfonctionnements de la politique commerciale européenne : manque de transparence, absence de démocratie principalement.

Le CETA brade les marchés publics et les services publics aux EMN.

Le CETA est bien plus qu'un accord de libre-échange : il crée un véritable marché commun.

Le CETA est fondé sur l'autorégulation des marchés.



POUR LA CGT, LE COMPTE N'Y EST PAS !

Le report de la signature de la ratification met en évidence des dysfonctionnements politiques comme le rôle de l'Etat comme garant de la transparence, de la démocratie principale.

Le CETA brade les marchés publics et les services publics aux EMN.

Le CETA est bien plus qu'un accord de libre-échange : il crée un véritable marché commun.

Le rôle protecteur et régulateur de l'Etat comme la préservation de l'intérêt général sont amputés.

est fondé sur la régulation des marchés.



POUR LA CGT, LE COMPTE N'Y EST PAS !

Le report de la signature nuis de la ratification met en dysfonctionnements de politique commerciale européenne.

Le CETA brade les marchés des services publics.

Le CETA est bien plus qu'un accord de libre-échange : il crée un véritable marché commun.

Seules les normes fondamentales de l'OIT sont évoquées, éludant l'ensemble des instruments de l'OIT, plus complet.

Le CETA est fondé sur la préservation des normes fondamentales de l'OIT et général sont amputés.

est fondé sur la préservation des marchés.



POUR LA CGT, LE COMPTE N'Y EST PAS !

Le report de la signature nuis de
la ratification met en
dysfonctionnements de

Le CETA brade les
les services publics

Les dispositions sociales, outre
d'être insuffisantes et
inopérantes, ne sont pas
contraignantes.

Seules les normes fondame
européennes sont évoquées, éludant l'ensem
transparence et la préservation
démocratique. Les instruments de l'OIT, plus complet.

Le régulateur
général sont amputés.

est fondé sur
ation des marchés.



POUR LA CGT, LE COMPTE N'Y EST PAS !

Le domaine des droits collectifs est totalement absent. Aucune garantie sur les IRP des EMN.

Le CETA brade les dispositions sociales, outre d'être insuffisantes et inopérantes, ne sont pas contraignantes.

Seules les dispositions fondamentales de l'ensemble des instruments de l'OIT, plus complet.

est fondé sur la préservation des marchés.



POUR LA CGT, LE COMPTE N'Y EST PAS !

Le domaine des droits collectifs est totalement absent. Aucune garantie sur les IRP des EMN

Les dispositions sociales, outre d'être insuffisantes et inopérantes, ne sont pas contraignantes.

Une étude conjointe UE/Canada de 2008 annonce un gain du PIB européen entre 0,003% et 0,08% au bout de 10 ans...

est fondé sur l'ouverture des marchés.



POUR LA CGT, LE COMPTE N'Y EST PAS !

Le domaine des droits collectifs est totalement absent. Aucune garantie sur les IRP des EMN

Une étude conjointe UE 2008 annonce un ralentissement européen entre 0,003% et 0,005% au bout de 10 ans...

Des études syndicales ou indépendantes sont plus contrastées. L'université américaine TUFTS a publié une étude en 2016 qui montre un recul du PIB européen et canadien, des destructions d'emplois (45.000 en France), un ralentissement de la progression salariale et une redistribution de la valeur ajoutée vers le capital.



POUR LA CGT, LE COMPTE N'Y EST PAS !

L'étude de l'ÖGB, publiée en août 2016, montre de légers effets positifs. Pour la France, en 10 ans, ce seraient quelques 5.700 emplois créés, une augmentation moyenne des salaires de 0,01% (avec des pertes importantes pour les plus démunis) et une redistribution de la valeur ajoutée vers le capital.

au bout de 10 ans...

études syndicales ou indépendantes plus contrastées. L'université caine TUFTS a publié une étude en qui montre un recul du PIB européen adien, des destructions d'emplois en France), un ralentissement de la on salariale et une redistribution de la valeur ajoutée vers le capital.



COMMENT AGIR ?

La CGT :

- est mobilisée dans le collectif STOP TAFTA qui contribue à alimenter le débat public et à mobiliser la société civile.
- a lancé une campagne d'interpellation des eurodéputés français et des parlementaires nationaux contre la ratification du traité.
- travaille avec la CES et les syndicats canadiens pour former les militants et informer les salariés.

Les militants :

- Débattre avec les salariés de leur entreprise ou service public.
- Monter des journées d'étude.
- Prendre part aux campagnes et manifestations du mouvement syndical et associatif.





Merci de votre attention